

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'URBAN CLAM ROLLER

Article 1 - Présentation et organisation

L'Urban Clam Roller est une randonnée conviviale en mobilités douces, permettant aux Clamartois de découvrir leur Ville tout en partageant les routes clamartaises. Le parcours est défini par le service Jeunesse et des partenaires (École municipale des sports, Police municipale, Centre socioculturel...) et s'intègre à la programmation estivale proposée par le service Jeunesse.

Article 2 - Participation et prérequis

La randonnée de 5 km est ouverte à tous (à partir de 6 ans), de nationalité française ou étrangère. La randonnée est conçue pour accueillir tous les patineurs **non-débutants**, les cyclistes ainsi que les usagers en mobilités douces :

- Public maîtrisant le roller, le vélo, le skate ou la trottinette ;
- Public maîtrisant son équilibre ;
- Public sachant prendre un virage sans avoir besoin de ralentir ;
- Public sachant freiner.

Article 3 - Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire du service Jeunesse, les participants peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si les participants ne le souhaitent pas, il leur suffit de nous écrire en nous indiquant leur nom, prénom, adresse.

Article 4 - Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de l'URBAN CLAM ROLLER, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'ac-

tion, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Pour tout refus, les participants se doivent de le signaler au service organisateur.

Article 5 - Annulation

Tout engagement est ferme et définitif. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, les participants seraient avertis en amont.

Article 6 - Assurance et responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts en responsabilité par un contrat n° L-JAROUSSEAU souscrit auprès de SMACL. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- d'accident ou de défaillance provoquée par une déficience physique ou psychique consécutive à un mauvais état de santé des participants ;
- de vol ou dommage qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive ;
- d'accident de la circulation dû à un non-respect du code de la route.

Il est expressément indiqué que les participants à la randonnée sont sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 7 - Secours

Le service médical et les secours sont assurés par la Protection civile durant toute la durée de l'évènement.

Article 8 - Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

Edition 2021

URBAN CLAM

Roller

ROLLER • SKATE • TROTTINETTE • VÉLO

SAM. 03/07

13H/18H

**DÉPART / ARRIVÉE :
STADE DE LA PLAINE**

**GRATUIT
ET OUVERT
À TOUS**

Informations : 01 71 16 75 40



@LATEAMCLAMART



WWW.CLAMART.FR



mairie de
Clamart



Le service Jeunesse de la Ville de Clamart organise l'Urban Clam Roller en collaboration avec le centre socioculturel du Pavé blanc et le service des sports. Cette randonnée conviviale et accessible à tous permet d'effectuer 5 km en mobilités douces, durant lesquels vous pourrez découvrir Clamart sur les voies cyclables et aménagées. En parallèle du parcours, vous trouverez un village situé au stade de la Plaine, permettant de s'initier et se renseigner sur les mobilités douces.

ÉQUIPEMENT RÉGLEMENTAIRE

Pour tous les modes de déplacement : le port du casque à coque dure pour les moins de 12 ans est obligatoire.

Pour le vélo : un enfant de moins de 12 ans doit porter un casque homologué (marquage "CE") et attaché, qu'il soit conducteur ou passager. L'adulte qui transporte l'enfant ou qui l'accompagne doit s'en assurer. Ne pas respecter cette obligation est puni par une amende forfaitaire de 135 €, pouvant aller jusqu'à 750 €.

ASSURANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pour toute inscription, la Ville de Clamart vous invite à vous assurer de la validité de votre assurance individuelle de responsabilité civile pour l'année 2021.

La participation à l'Urban Clam Roller entraîne l'acceptation sans réserve du règlement intérieur que vous pouvez retrouver en page 4 et sur www.clamart.fr. L'inscription est gratuite.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

LIEU DE DÉPART ET D'ARRIVÉE / VILLAGE : STADE DE LA PLAINE – 131 RUE DU PARC

3 DÉPARTS

- 13h-17h Stand d'accueil (informations, inscription etc...)
- 14h-14h45 Départ/arrivée du groupe 1 pour les débutants (voir art.2 du règlement intérieur)
- 14h50..... Show de roller au skatepark
- 15h15-16h30 Départ/arrivée du groupe 2 pour les confirmés
- 16h45..... Show de roller au skatepark
- 17h-17h45 Départ/arrivée du groupe 3 mixte
- 17h50..... Show de roller au skatepark
- 13h-18h Accès au village

VILLAGE

Animations sportives : pendant votre course, accueil de vos enfants dès 6 ans. Activités gratuites encadrées par des éducateurs spécialisés.

Show : prestation de roller par assurée par un jeune Clamartois talentueux, au sein du skatepark.

Stand de découvertes/d'initiation : histoire du roller, sensibilisation sécurité routière, stand initiation aux mobilités douces.

Pour les groupes participant à la randonnée, un ravitaillement sera disponible sur place.

ACCÈS

- À pied par l'entrée du stade de la Plaine, coté cimetière intercommunal rue de la Porte de Trivaux
- Par la route : D2 avenue Claude Trébignaud (parking libre à proximité)
- Par les transports en communs : bus 189-190-290 " Jardin Parisien - Hôpital Antoine Bécclère "

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Inscription en amont de l'évènement grâce au bulletin ci-dessous et possible aussi sur place, jusqu'à 30 minutes avant le départ, sous réserve de disponibilités. Les 100 premiers participants recevront le jour J, un T-shirt aux couleurs de l'Urban Clam Roller ainsi qu'un sac contenant une collation.

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR UNE PERSONNE À RETOURNER À :

Maison de la jeunesse, 17 avenue Jean-Baptiste Clément - 92140 Clamart
ou sur jeunesse@clamart.fr

Le bulletin d'inscription est disponible dans les lieux publics et sur www.clamart.fr.

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Téléphone :

Je souhaite m'inscrire au : (un seul choix possible)

1^{er} départ à 14h (groupe débutants – voir art.2 du règlement intérieur)

2^e départ à 15h15 (groupe confirmés)

3^e départ à 17h (groupe mixte)

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'évènement et en accepter son contenu.

Fait à le

Signature :

AUTORISATION PARENTALE (SI MINEUR)

Je soussigné(e),

responsable légal(e), autorise mon enfant,

à participer à la randonnée Urban Clam Roller, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'évènement et en accepter son contenu.

Fait à le

Signature :

La participation des mineurs demeure sous l'entière responsabilité des parents ou des accompagnateurs légaux. Tout bulletin d'inscription incomplet ne sera pas validé.